

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MITIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-GARNIER

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 292-26

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 8 juin 2026, le conseil municipal a adopté le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 292-26.
- Le règlement numéro 292-26 a reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Mitis le 8 juillet 2026.
- Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
- Ce règlement est entré en vigueur conformément à la *Loi* le 8 juillet 2026.

Donné à Saint-Charles-Garnier, ce 29 juillet 2026.



Robert Lyman
Directeur général et greffier-trésorier